

~~RACISME~~ ~~ANTI-NOIR~~ AU QUÉBEC

**Les discriminations vécues
par les personnes noires
dans les secteurs de la santé,
de l'immigration et
des milieux judiciaire et carcéral**

Soumission conjointe au Groupe de travail sur
l'Examen périodique universel

4^E EXAMEN
PÉRIODIQUE UNIVERSEL
DU CANADA

Montréal, Québec, avril 2023



Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre le Centre des travailleurs et travailleuses immigrantes (IWC-CTI) et la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU).

Il émane d'un désir, d'une proposition et de voûte documentaire provenant de **Ricardo Lamour, Stéphanie Germain et Rito Joseph**, trois personnes noires vivant au Québec et conscientes de par leur vécus, savoirs et ancrages d'une portion des enjeux traversés par les personnes noires au Canada, le tout en collaboration avec le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants. Ces personnes remercient Mirja Trilsch et son équipe d'avoir répondu à ce désir par la proposition du dépôt d'un rapport dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) suite à la mise en lien initié par Me Dufresne- Lemire.

Le travail fut dirigé par Mirja Trilsch et Maximilien Dion pour la CIDDHU et Ricardo Lamour et Mostafa Henaway pour le IWC-CTI, avec la contribution de Daphné Beaudoin à titre de gestionnaire de projet, des étudiantes du Baccalauréat en relations internationales et droit international de l'UQAM Keylls Murphy-Vanegas, Jessica Bouchard et Jessica Ranger pour la recherche et la rédaction et de la stagiaire Rosemarie Gelinis pour la vérification des sources.

Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (IWC-CTI)

Le IWC-CTI est fondé en 2000 par un groupe de Canadiens aux origines de la Philippine ainsi que des alliés d'activistes et d'intellectuels. IWC-CTI défend les droits du travail des immigrants et se bat pour la dignité, le respect et la justice des travailleurs immigrants. L'organisation œuvre à l'éducation populaire, l'amélioration des conditions de vie et de travailleurs et le respect de leurs droits. Les principaux moyens de l'organisation reposent sur les projets d'éducation, des campagnes politiques et la surveillance des organisations avec une forte proportion d'immigrants employés. L'organisation appuie les campagnes politiques autour des enjeux des personnes immigrantes et les partenariats avec différents leaders sur les enjeux reliés à la justice sociale et économiques des personnes immigrantes.

Coordonnées :

Mostafa Henaway
Ricardo Lamour

4755, Van Horne Av., Bureau #110
Montréal, QC H3W 1H8

Tél : +1 514 342-2111
Fax : +1 514 227-2268
Email : info@iwc-cti.ca



Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU)

La Clinique internationale de défense des droits humains (CIDDHU) est un pilier dans le domaine de l'enseignement clinique relativement à la promotion et à la protection des droits humains, tant au niveau international que national, depuis maintenant plus de 15 ans. La CIDDHU a été la première Clinique de droit international de droits humains dans la Francophonie. Depuis sa création, elle a su développer une solide expertise en matière de litige et de plaider international dans tous les domaines des droits humains.

Coordonnées:

Mirja Trilsch, Professeure,
Directrice de la CIDDHU

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
Département des sciences juridiques
Case postale 8888 Centre-ville
Montréal, Québec, Canada
H3C 3P8

Tél : +1 (514) 987-3000, poste 3892
Fax : +1 (514) 987-4784
Email : coordination.ciddhu@gmail.com



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent rapport dénonce le racisme systémique anti-noir dont sont victimes les personnes afrodescendantes au Québec, deuxième province canadienne en importance pour la présence de personnes noires. Cette forme de racisme se fait sentir dans tous les domaines de la vie de société, mais particulièrement dans les lois, politiques, programmes, décisions et pratiques du Gouvernement du Québec ainsi que du Gouvernement du Canada. Elle constitue une violation de nombreux traités internationaux pour la protection des droits humains auxquels le Canada est lié, et notamment de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD)*¹.

¹ *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, 21 décembre 1965, 660 RTNU 195 (entrée en vigueur : 4 janvier 1966, ratification du Canada 14 octobre 1970).

Afin d'illustrer l'étendue du racisme systémique anti-noir au Québec et plus largement au Canada, nous avons choisi de documenter les discriminations auxquelles font face les personnes noires dans trois secteurs : la santé, l'immigration et les milieux judiciaire et carcéral. En matière de santé, nous constatons que les communautés noires ont été particulièrement affectées par la COVID-19, notamment en raison de leur surreprésentation dans les emplois de première ligne où les personnes afrodescendantes subissent des abus de nature raciste. En même temps, les personnes noires sont sous-représentées parmi les médecins et les cadres, créant des barrières structurelles importantes.

Nous constatons également que la santé des enfants noirs et de leurs familles est en péril du fait qu'ils sont jusqu'à dix fois plus susceptibles de se retrouver en protection de la jeunesse, sans accès à des interventions adaptées à leurs besoins. Les femmes noires, quant à elles, sont plus à risque de subir une stérilisation forcée ou contrainte. En général, la documentation du racisme anti-noir dans le système de la santé demeure un défi en raison des lacunes dans la cueillette d'informations ventilées selon l'appartenance ethnoculturelle.

Les mesures en matière d'immigration documentées dans ce rapport ont non seulement pour effet rendre l'immigration au Canada plus ardue pour les personnes afrodescendantes, mais mettent également en danger la vie, la liberté et la sécurité de nombreuses personnes noires cherchant l'asile, en plus de les exposer à des conditions de détention discriminatoires.

Finalement, force est de constater que le profilage racial demeure bien ancré dans les pratiques policières au Canada et au Québec. Les personnes noires se font plus souvent interpellées par les forces policières, notamment dans des contrôles routiers et sans motif réel et sans soupçon – une pratique dont la base légale vient d'être déclarée inconstitutionnelle. Les personnes noires sont également plus susceptibles de faire l'objet d'une arrestation et d'un emprisonnement, lors duquel elles font face à des traitements discriminatoires de la part du personnel correctionnel.

TABLE DES MATIÈRES :

Résumé exécutif	03
Introduction	05
Terminologie	06
La discrimination des personnes afrodescendantes en matière de santé	07
Les barrières structurelles affectant les personnes noires	07
Les stérilisations forcées et contraintes à l'endroit des femmes afrodescendantes	08
Les lacunes importantes au niveau des données	09
La discrimination des personnes afrodescendantes en matière d'immigration	10
Traitement différentiel des personnes étudiantes afrodescendantes provenant de l'étranger	10
Discrimination envers les travailleurs et travailleuses migrant.e.s noir.e.s	11
Abus à l'égard des personnes migrantes noires en détention	11
La discrimination des personnes noires en matière d'intervention policière et dans le milieu carcéral	12
Interpellations et arrestations policières	12
Les personnes noires face aux systèmes judiciaire et correctionnel	13
Recommandations	14
Recommandations générales	14
Santé	14
Immigration	15
Interpellations policières et milieu carcéral	16

INTRODUCTION

Ce rapport se penche sur la discrimination des personnes afrodescendantes au Canada, et plus particulièrement dans la province du Québec, dans trois domaines spécifiques : la santé, l'immigration et les interventions policières. Ce choix ne signifie d'aucune manière qu'en dehors de ces domaines, la discrimination des personnes afrodescendantes se fait plus rare. Au contraire, ce que dénonce ce rapport est le racisme systémique à l'égard des personnes noires qui persiste dans la société.

Parmi les provinces canadiennes, le Québec présente la deuxième population noire en importance, avec 26,6 % de la population noire totale du Canada². La province se distingue aussi par le fait qu'elle constituait, jusqu'à très récemment, un important canal de passage pour de nombreuses personnes migrantes – parmi lesquelles les populations afrodescendantes sont surreprésentées, faisant en sorte que la population noire du Québec est principalement composée de personnes de première génération³.

En 2017, la visite du *Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine* au Canada, avec un passage à Montréal, avait mis en lumière plusieurs problèmes liés à la discrimination à l'endroit des personnes afro-canadiennes⁴. Suites aux recommandations émises, les gouvernements canadien et québécois ont mis sur pied des mesures pour résoudre l'iniquité à l'égard des personnes afro-canadiennes. Les politiques qui ont résulté de ce processus ont été brièvement analysées dans le cadre du dernier Examen Périodique universel du Canada et des recommandations additionnelles avaient alors été émises⁵.

Depuis, plusieurs provinces canadiennes ont reconnu l'existence du racisme systémique⁶. Cette reconnaissance est le premier pas vers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies afin de réformer cet état de fait. En revanche, d'autres gouvernements provinciaux dont la province du Québec, du Manitoba et de l'Alberta continuent à ce jour de nier l'existence de racisme systémique sur leur territoire⁷.

² Statistiques Canada, « Diversité de la population noire au Canada: un aperçu », 27 février 2019, en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2019002-fra.htm>.

³ *Ibid.*

⁴ Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur sa mission au Canada*, 16 août 2017, Doc UN A/HRC/36/60/Add.1.

⁵ Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Canada*, 11 juillet 2018, Doc UN A/HRC/39/11.

⁶ François Carabin, « Plusieurs groupes de tous horizons reconnaissent l'existence du racisme systémique », *Le Devoir*, 2 octobre 2021, en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/637461/societe-plus-de-prises-de-position-sur-le-racisme-systemique>.

⁷ *Ibid.*

TERMINOLOGIE

Dans ce rapport, le terme **afrodescendant** est utilisé pour désigner :

[...] les personnes d'ascendance africaine comme les personnes d'origine africaine qui vivent dans les Amériques et dans toutes les régions de la diaspora africaine en raison de l'esclavage, ayant historiquement été privées de l'exercice de leurs droits fondamentaux⁸.

Les termes **afrodescendant** et **noir** sont utilisés de manière interchangeable.

Dans le cadre du présent rapport, nous retenons comme définition de **racisme systémique** :

[...] l'ensemble de la structure sociétale, composée d'institutions, de lois et de politiques qui maintiennent un système d'inégalités qui privilégie et opprime différents groupes dans la société selon la « race » qui leur est attribuée. Ces inégalités confèrent des privilèges aux personnes blanches et portent atteinte aux droits des personnes noires, racisées et autochtones⁹.

Lorsque nous évoquons le **profilage racial** nous référons à :

[...] toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, telle la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée¹⁰.

⁸ Roberto Rojas Dávila, « Afrodescendientes como sujetos de derechos en el derecho internacional de los derechos humanos », (2018) 15: 28 Intl J on Human Rights 151 à la p 156, en ligne : <https://sur.conectas.org/es/afrodescendientes-como-sujetos-de-derechos-en-el-derecho-internacional-de-los-derechos-humanos/> (notre traduction).

⁹ Amnistie internationale Canada francophone, « Racisme systémique », en ligne : <https://amnistie.ca/campagnes/racisme-systemique>.

¹⁰ Victor Armony, Mariam Hassaoui et Massimiliano Mulone, *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées : Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial : Rapport final remis au SPVM*, Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), Montréal, août 2019 à la p 13.

LA DISCRIMINATION DES PERSONNES AFRODESCENDANTES EN MATIÈRE DE SANTÉ

En ratifiant la *Convention relative à l'élimination de toute forme de discrimination raciale (CERD)*¹¹, le Canada s'est engagé à interdire et à éliminer la discrimination sous toutes ses formes, ainsi qu'à garantir à chaque individu le droit à l'égalité dans la jouissance des droits, tels que le droit à la santé, aux soins médicaux, à la sécurité sociale et aux services sociaux (article 5(iv)). Toutefois, le traitement des personnes afrodescendantes dans le domaine de la santé demeure préoccupant.

LES BARRIÈRES STRUCTURELLES AFFECTANT LES PERSONNES NOIRES

En 2020, l'Agence de la santé publique du Canada a publié un rapport concernant les iniquités en santé auxquelles font face les populations afrodescendantes, dans lequel la discrimination systémique est identifiée comme principale cause de ces inégalités¹². On y relève notamment que l'accès aux services de santé pour la population afrodescendante est compliqué par la stigmatisation et la discrimination¹³.

La population afrodescendante canadienne a été affectée de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19¹⁴. La pandémie a exacerbé certaines des disparités auxquelles font face les personnes afrodescendantes dans les domaines de la santé. Les personnes noires occupent plus souvent que les personnes appartenant à d'autres communautés les emplois de « premières lignes »¹⁵, notamment en santé, et ont été non seulement plus à risque de contracter la maladie, mais aussi de subir des licenciements en raison du virus¹⁶.

À Montréal, on observe que dans les quartiers où la proportion de population afrodescendante est plus élevée, les taux de COVID-19 par 100 000 habitants sont également supérieurs¹⁷. Plusieurs facteurs systémiques expliquent ces disparités, notamment que les populations racisées, en particulier les personnes afrodescendantes, vivent dans des conditions de vie plus défavorables¹⁸ ce qui confronte ces populations à des prédispositions systémiques sous-jacentes¹⁹. La surreprésentation des populations afrodescendantes dans les quartiers à faible revenu, où les immeubles sont plus densément peuplés, augmentent également les risques de transmission de la maladie²⁰.

Malgré la promesse du gouvernement du Québec d'effectuer une collecte de statistiques socio-démographiques ventilées notamment selon l'appartenance ethnoculturelle²¹, il manque à ce jour des données concernant la propagation de la COVID-19 à l'échelle provinciale, laissant la société civile tout comme la population générale dans le néant sur les disparités vécues par les personnes noires.

11 Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, supra note 1.

12 Agence de la santé publique du Canada, Déterminants sociaux et iniquités en santé des Canadiens noirs : un aperçu, 2020, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante/determinants-sociaux-iniquites-canadiens-noirs-apercu.html>, à la p. 1.

13 *Ibid*, p. 2.

14 Learning Network, « "More Exposed And Less Protected" in Canada: Racial Inequality as Systemic Violence During COVID-19 », date inconnue, en ligne : https://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/backgrounders/more_exposed_and_less_protected_in_canada_systemic_racism_and_covid19/.

15 À titre d'exemple, un emploi de « première ligne » désigne des caissiers-vendeurs dans des commerces essentiels, les aides à domicile, le personnel soignants, les routiers, les livreurs, etc. Ces personnes fournissent les biens et les services de première nécessité à la population, notamment pour se nourrir ou se loger. Voir la définition de l'Institut national de la statistique et des études économique (France), en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5895960>.

16 George J. Sefa Dei et Kathy Lewis, « La COVID-19, le racisme systémique, la racialisation et la vie des personnes noires » dans Tom Marriee, dir, *Impacts de la COVID-19 au sein des communautés racialisées*, Institute for Studies in Education, University of Toronto, 2021, 4 à la p. 28.

17 Québec, Direction régionale de santé publique de Montréal, *Inégaux face à la pandémie : populations racisées et la COVID-19*, Montréal, Santé Montréal, 19 août 2020 à la p. 2.

18 *Ibid*.

19 Sefa Dei/Lewis, supra note 16, à la p. 29.

20 Direction régionale de santé publique de Montréal, supra note 17.

21 Matthew Lapiere, « Despite promise, Quebec isn't collecting COVID-19 data about race », *La Gazette*, 20 mai 2020, en ligne : <https://montrealgazette.com/news/despite-promise-quebec-isnt-collecting-covid-19-data-about-race>.

Il importe également d'ajouter que l'exposition chronique au racisme est identifiée comme facteur de risque transversal en santé²². Ainsi, les conséquences disproportionnées de la COVID-19 sur les communautés afrodescendantes canadiennes sont attribuables à l'intersection des iniquités structurelles préexistantes en santé, en emploi ainsi qu'à un niveau de vie généralement moins élevé²³.

La sous-représentation des personnes afrodescendantes parmi les médecins et les cadres œuvrant dans le système de la santé²⁴ ajoute aux facteurs précédemment invoqués et contribue à ériger des barrières structurelles. Ces barrières ont des impacts délétères sur l'efficacité des programmes de santé publique pour les populations en jeu. Les effets minent notamment les efforts de diffusion de renseignements dans le cadre de programmes de prévention en santé. La prestation de soins de santé destinés aux personnes afrodescendantes souffre aussi de cette sous-représentation²⁵.

La situation contribue de plus à complexifier les efforts de compréhension globale de la réalité socioculturelle particulière des personnes afrodescendantes. Ces dernières, ne se sentant pas représentées, seraient non seulement moins portées à recourir aux services de santé, mais aussi moins appelées à participer à l'élaboration et la mise en place de politiques et de directives publiques en santé²⁶.

Pour ce qui est des personnes afrodescendantes qui occupent des emplois de première ligne en santé, il est rapporté qu'elles sont victimes de gestes violents, ayant à subir « les crachats, le harcèlement sexuel, les insultes... et le racisme, véritable fléau dans les CHSLD [Centres d'hébergement de soins de longue durée] de Montréal où les PAB [Préposées aux bénéficiaires] noires sont majoritaires »²⁷.

Finalement, un enjeu important pour le bien-être et la santé des enfants noirs et de leurs familles résulte du fait que les enfants noirs sont plus susceptibles de se retrouver en protection de la jeunesse que les autres enfants : « Un enfant noir qui vit dans un territoire à forte concentration de population noire est deux fois plus susceptible d'être signalé à la protection de la jeunesse que les autres enfants, alors que s'il habite dans un territoire à faible concentration de population noires, il est dix fois plus susceptible d'être signalé que les autres enfants »²⁸. Parmi les facteurs contribuant à cette disparité, on identifie entre autres des biais culturels et une incompréhension de la diversité culturelle de la part des personnes qui font et qui évaluent ces signalements²⁹. Les familles noires concernées portent alors sur elles le fardeau de l'échec des interventions qui ne considèrent pas adéquatement leur réalité et le traumatisme souvent associé avec un signalement, une intervention ou un placement en famille d'accueil³⁰.

LES STÉRILISATIONS FORCÉES ET CONTRAINTES À L'ENDROIT DES FEMMES AFRODESCENDANTES

La stérilisation contrainte ou forcée est définie généralement comme une stérilisation pratiquée sans le consentement libre et éclairé des femmes qui subissent l'intervention et constitue une atteinte à de nombreux droits fondamentaux, dont le droit à la santé, le droit à l'égalité et l'interdiction de la torture, entre autres³¹. Elle est le plus souvent réalisée par la ligature des trompes sans consentement libre et éclairé à la suite d'un accouchement³².

Les femmes en situation de vulnérabilité sont plus susceptibles de subir ce type de violence. À ce titre, les femmes afrodescendantes font partie des groupes les plus visés par cette pratique³³. Le déséquilibre de pouvoir, la méfiance, l'absence d'autonomisation et la méconnaissance des droits fondamentaux sont autant de facteurs aggravant le phénomène de la stérilisation forcée et contrainte chez les groupes qui en sont les victimes, dont les femmes afrodescendantes³⁴. L'accès limité aux renseignements et aux soins de santé, ainsi que le manque d'agentivité, s'ajoutent aux facteurs systémiques déjà mentionnés³⁵. Les patientes afrodescendantes faisant face à une invalidation et une minimisation de leurs préoccupations en santé se retrouvent particulièrement exposées à cet enjeu³⁶.

²² Sefa Dei/Lewis, *supra* note 16, à la p 28.

²³ Learning Network, *supra* note 14.

²⁴ Rapport du groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur sa mission au Canada, *supra* note 4, au para 65.

²⁵ Sefa Dei/Lewis, *supra* note 16, à la p 29.

²⁶ Société royale du Canada, « Impacts de la COVID-19 au sein des communautés racialisées », mai 2021, en ligne : https://rsc-src.ca/sites/default/files/RC_PB_FR_O.pdf.

²⁷ Marie-Hélène Proulx, « Les préposées aux bénéficiaires : Au cœur de la tempête », L'actualité, 2 décembre 2020, en ligne : <https://lactualite.com/sante-et-science/les-preposees-aux-beneficiaires-au-coeur-de-la-tempete/>.

²⁸ « Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes », Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, Gouvernement du Québec, 2021, en ligne : <https://www.csdepi.gouv.qc.ca/acceuil/>, à la p 303.

²⁹ *Ibid.*, à la p 302.

³⁰ *Ibid.*, à la p 309.

³¹ Organisation mondiale de la santé. *Eliminating forced, coercive and otherwise involuntary sterilization: An interagency statement*, (2014), à la p 1, en ligne : https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Eliminating_forced_sterilization.pdf.

³² Canada, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), *Stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec*, novembre 2022, en ligne : <https://sterilisationsimposees.cssspnql.com/>.

³³ Sont inclus dans ces groupes les femmes autochtones, les femmes en situation d'handicap et les femmes issues de l'immigration ; voir à ce sujet : Canada, Sénat, Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *La stérilisation forcée et contrainte de personnes au Canada*, (3 juin 2021) à la p 39.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Learning Network, *supra* note 14.

Il est toutefois difficile d'évaluer l'ampleur du problème, car bien qu'au Canada il y ait des données concernant les femmes autochtones victimes de cette pratique, ce n'est pas le cas pour les femmes noires³⁷. Au Québec, l'enjeu est encore moins documenté³⁸ et aucunes données particulières aux femmes afrodescendantes n'ont encore été publiées.

Le Comité des Nations Unies contre la torture a pourtant émis, en 2018, des observations concernant le Canada en lien avec la stérilisation forcée et contrainte des femmes racisées³⁹. Il a notamment demandé au Canada de veiller à ce que des enquêtes impartiales et objectives soient menées sur les allégations de stérilisations forcées, pour ainsi s'assurer que les personnes responsables répondent de leurs actes⁴⁰. Le Comité a aussi recommandé au Canada d'adopter des mesures législatives ainsi que des politiques visant la prévention et l'incrimination de la stérilisation forcée⁴¹, ce qui n'a pas été fait à ce jour⁴².

LES LACUNES IMPORTANTES AU NIVEAU DES DONNÉES

La cueillette d'informations sur les services de santé ventilées selon l'appartenance ethnoculturelle souffre d'importantes lacunes⁴³. Malgré le fait que les provinces canadiennes détiennent la compétence exclusive pour la prestation des services de santé⁴⁴ et que le Québec dispose d'un centre d'expertise et de référence en matière de santé publique – l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) –, la loi instaurant cette institution⁴⁵ ne prévoit aucune obligation de recueillir, traiter et disséminer des informations ventilées selon l'appartenance ethnoculturelle, le sexe, le genre, la classe sociale et la situation d'handicap.

Au niveau fédéral, les données existantes, notamment grâce à l'Agence de la santé publique du Canada, demeurent incomplètes puisque les identités ethniques ne sont pas spécifiquement recensées⁴⁶. Cette situation rend impossible, par exemple, une analyse du taux de mortalité en couche des femmes noires au Canada⁴⁷. De la même manière, le Canada ne dispose pas de données sur la prévalence de certaines maladies parmi les communautés noires, par exemple les types de cancer les plus communs⁴⁸.

Ces lacunes contribuent à l'invisibilisation des enjeux structurels et sociétaux, tels que les processus de stigmatisation, de discrimination et d'iniquité d'accès aux soins de santé⁴⁹. Sans données précises sur lesquelles s'appuyer, il est difficile pour tout personnel œuvrant dans le domaine de la santé de faire des interventions adaptées et d'agir de façon coordonnée pour réduire les inégalités en santé.

37 CSSSPNQL, *supra* note 32.

38 *Ibid.*

39 Comité contre la torture, *Observations finales concernant le septième rapport périodique du Canada*, Doc off CAT NU, 2018, Doc NU C/CAN/CO/7.

40 *Ibid.*

41 *Ibid.*

42 Bien qu'au moins un projet de loi visant à inclure des dispositions précisant l'interdiction de ces pratiques ait été déposé pour étude, il n'a pas à ce jour été adopté, voir à ce sujet : PL S-250, *Loi modifiant le Code criminel (actes de stérilisation)*, 1^{er} sess, 44^e lég, 2021 (non-adopté, en deuxième lecture au Sénat).

43 Sefa Dei/Lewis, *supra* note 16.

44 *Loi constitutionnelle de 1867*, 30 & 31 Victoria, ch. 3 (R.-U.), art 92 al 7.

45 *Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec*, RLRQ c I-13.1.1.

46 Agence de la santé publique du Canada, *supra* note 12.

47 Leah Mpinga, « Where is Canada's data on Black maternal health and mortality? », Canadian Healthcare Network, mai 2022, en ligne : <https://www.canadianhealthcarenetwork.ca/where-canadas-data-black-maternal-health-and-mortality>.

48 Jean-Benoît Legault – La Presse canadienne, « Recherche sur le cancer : la communauté noire serait mal servie au Canada », *Le Devoir*, 3 février 2023, en ligne : <https://www.ledevoir.com/depeches/780416/recherche-sur-le-cancer-la-communaute-noire-serait-mal-servie-au-canada>.

49 Agence de la santé publique du Canada, *supra* note 17.

LA DISCRIMINATION DES PERSONNES AFRODESCENDANTES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

L'histoire du Canada est empreinte de politiques et de mesures gouvernementales en matière d'immigration visant à limiter la présence de personnes noires sur le territoire canadien⁵⁰ et utilisant souvent la détention et la déportation comme forme ultime de contrôle⁵¹. Aujourd'hui, de nombreuses décisions à l'apparence neutre continuent à exclure ou à compliquer l'immigration des personnes noires au Canada.

Tout récemment, à la demande du gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a procédé à la fermeture du « Chemin Roxham »⁵², un canal de passage sécuritaire entre les États-Unis et le Canada emprunté auparavant par des milliers de personnes migrantes en quête de dignité et de sécurité, dont une importante proportion sont des personnes noires. Cette situation laisse craindre que des points d'entrée moins sécuritaires soient exploités, exposant les personnes migrantes à davantage de risques et de dangers⁵³. La question de la conformité de l'Entente des pays sûrs avec la *Charte canadienne des droits libérés*⁵⁴ est d'ailleurs présentement sous examen par la Cour suprême du Canada⁵⁵ en raison des impacts dévastateurs de cette entente sur les droits des personnes migrantes⁵⁶.

La discrimination à l'égard des personnes afrodescendantes dans les processus d'immigration ne se limite cependant pas aux personnes qui demandent l'asile au Canada. D'ailleurs, des personnes employées d'*Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada* (IRCC) se sont elles-mêmes dites « préoccupées » par des références internes racistes et des stéréotypes à l'égard des personnes ressortissantes de certains pays africains, les qualifiant comme « corrompues ou peu dignes de confiance »⁵⁷. D'ailleurs, ces fonctionnaires considèrent que ces manifestations de racisme peuvent avoir une « incidence sur le traitement des cas »⁵⁸.

TRAITEMENT DIFFÉRENTIEL DES PERSONNES ÉTUDIANTES AFRODESCENDANTES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Les personnes étudiantes afrodescendantes provenant de l'étranger qui choisissent le Canada pour réaliser leurs études⁵⁹ font face à de nombreux obstacles dans le processus d'obtention d'un visa pour études, notamment en ce qui concerne les critères d'admissibilité et d'applicabilité, qui diffèrent en fonction du pays d'origine et des programmes d'immigration⁶⁰. Dans les faits, les taux de refus de demandes de permis d'études sont particulièrement élevés pour les personnes étudiantes en provenance de l'Afrique, notamment l'Afrique francophone⁶¹. Les données révèlent également que les personnes étudiantes afrodescendantes peuvent faire l'objet d'un traitement différentiel en ce qui a trait aux délais de traitement de leur demandes⁶², pouvant forcer certaines à reporter ou même abandonner leurs études⁶³. Aussi, un regard sur le traitement des demandes de permis d'études soumises par des personnes étudiantes de l'Afrique francophone permet de constater un manque de transparence dans la motivation des décisions rendues par certains bureaux régionaux. Certaines décisions semblent carrément

50 Channon Oneyiran, « Racisme anti-Noirs au Canada », L'encyclopédie Canadienne, juin 2022, en ligne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/racisme-anti-noir-au-canada>.

51 David Austin, « Les Afro-Canadiens en milieu urbain : Une étude qualitative des problèmes d'ordre juridique graves au Québec », Ministère de la Justice Canada, mars 2021, en ligne : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/amu-uac/index.html>, à la p 18.

52 Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers-pays sûrs entrée en vigueur le 29 décembre 2004, modifiée par le Protocole additionnel sur l'entente sur les tiers-pays sûr, entrée en vigueur le 25 mars 2023, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs.html>.

53 Ndeye Dieynaba Ndiaye, « Voici pourquoi il est difficile – et peu souhaitable – de « fermer » le Chemin Roxham », The Conversation, 9 février 2023, en ligne : <https://theconversation.com/voici-pourquoi-il-est-difficile-et-peu-souhaitable-de-fermer-le-chemin-roxham-199363>.

54 Loi constitutionnelle de 1982, Annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R-U), 1982, c. 11.

55 Émilie Bergeron, « L'Entente sur les pays sûrs examinée par la Cour suprême du Canada », Le Devoir, 6 octobre 2022, en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/762011/l-entente-sur-les-tiers-pays-surs-examinee-par-la-cour-supreme-du-canada>.

56 Amnistie internationale Canada francophone, « Honte. Frustration. Rage. Déception. Puni sans avoir commis de crime : L'Entente sur les tiers pays sûrs viole les droits de la Charte canadienne à l'égalité, la liberté et la sécurité de la personne », 7 novembre 2019, en ligne : <https://amnistie.ca/sinformer/communiqués/local/2019/canada-etats-unis/honte-frustration-rage-deception>.

57 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Groupes de discussion des employés d'IRCC sur l'antiracisme – Rapport final*, 2021, en ligne : https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsac/por-ef/immigration_refugees/2021/122-20-e/POR_122-20-Final_Report_EN.pdf, à la p 11.

58 *Ibid.*, à la p 14.

59 Chambre des communes, Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, *Traitement différentiel dans le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et dans le reste du Canada*, mai 2022, en ligne : <https://publications.gc.ca/site/fra/9.911766/publication.html>, à la p 22.

60 *Ibid.*

61 *Ibid.*, à la p 39. Les données nous montrent que pour les étudiants provenant de la République démocratique du Congo, du Togo et du Sénégal, le taux de refus se situe autour de 80%. Cette tendance de taux de refus pour l'Afrique francophone semble s'accroître depuis 2016. De même, en 2021, le gouvernement a rejeté 72% des candidatures provenant de pays africains ayant une forte population francophone, contre 35% pour l'ensemble des autres régions du monde (à la p 45).

62 *Ibid.*, à la p 37. Des témoins constatent que les délais de traitement des demandes sont plus longs pour la région du Nigeria que pour le reste de régions.

63 *Ibid.*, à la p 36.

arbitraires⁶⁴. D'ailleurs « sur 25 décisions de refus de visas études, émanant du bureau d'Accra (Ghana), qui ont fait l'objet de contestation devant la Cour fédérale, la Cour en a accueilli 23 »⁶⁵.

DISCRIMINATION ENVERS LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES MIGRANT.E.S NOIR.E.S

Au Canada, un.e travailleur.euse sur quatre est issu.e de l'immigration et contribue à la croissance économique et à atténuer la pénurie de la main-d'œuvre canadienne⁶⁶, surtout en ce qui concerne des emplois moins bien payés. En 2021, les travailleurs étrangers et travailleuses étrangères temporaires (TEP) représentaient environ le quart de l'ensemble des personnes travaillant dans le secteur agricole canadien⁶⁷. Les travailleurs et travailleuses migrant.e.s racisé.e.s, dont les personnes noires, vivent une marginalisation économique et sociale liée en grande partie à leur statut migratoire qui les force à travailler pour un seul employeur⁶⁸. La précarité qu'amène le statut de TEP place les personnes migrantes dans une relation de dépendance vis-à-vis de leurs employeurs pour se déplacer, se loger et travailler⁶⁹.

Dernièrement, des travailleurs et travailleuses migrant.e.s agricoles en provenance de la Jamaïque ont dénoncé les traitements différentiels et discriminatoires de leurs employeurs dans une lettre dirigée au ministre jamaïcain du Travail et de la sécurité sociale⁷⁰. Ces personnes affirment s'être senties traitées comme « des robots », comme si elles n'avaient aucun sentiment. De même, elles dénoncent avoir vécu de l'« esclavage systématique » entraîné par leur dépendance envers leur employeur pour leur paie et leurs conditions de vie.⁷¹

Des abus commis par des agences de placement qui placent au jour-le-jour des personnes demandant l'asile dans des organismes appartenant au secteur public ont également été rapportés. Des personnes migrantes, dont une grande proportion sont des noires, ont notamment été déployées dans les CHSLD au pire moment de la pandémie sans encadrement ou formation préalable.⁷² Malgré des promesses politiques que ces personnes, surnommées au Québec les « anges gardiens » de la pandémie, se verraient accorder la résidence permanente en reconnaissance de leurs services, le programme qui a été mis en place a une portée restreinte et de nombreux emplois ont été retirées de la liste des emplois admissibles⁷³.

ABUS À L'ÉGARD DES PERSONNES MIGRANTES NOIRES EN DÉTENTION

Malgré le fait qu'en 2016, le Canada ait co-parrainé la résolution visant l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'*Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus*⁷⁴, de nombreux abus persistent dans le système pénitentier, notamment des actes discriminatoires à l'égard des personnes migrantes noires en détention.

Les données de l'Agence des Services frontaliers du Canada (ASFC) relatives à la nationalité des personnes détenues et des témoignages recueillis auprès d'activistes, d'avocat.e.s et de personnes ayant été détenues, démontrent que les décisions des autorités en matière de détention dans le domaine de l'immigration ont des impacts négatifs disproportionnés sur les personnes noires⁷⁵. En 2019, la majorité des personnes migrantes détenues pendant 90 jours ou plus, 180 jours ou plus et 270 jours ou plus étaient originaires de pays africains⁷⁶. De plus, les personnes afrodescendantes sont incarcérées durant de plus longues périodes et sont plus souvent mises dans des prisons provinciales avec des niveaux de sécurité maximale que dans des Centres de surveillance d'Immigration (CSI)⁷⁷ où les conditions de détention sont moins sévères. Des avocat.e.s témoignent avoir constaté que leur clientèle afrodescendante était traitée plus durement dans le système de détention lié à l'immigration⁷⁸. Il est aussi rapporté que le motif de « danger pour le public » était invoqué plus souvent quand il s'agissait de personnes noires⁷⁹. D'ailleurs, de nombreuses plaintes ont dénoncé des comportements racistes de la part de l'ASFC, notamment des plaintes de la part de personnes afrocanadiennes arrêtées et détenues en raison de leur lieu de naissance.⁸⁰

64 Le Québec c'est nous aussi, « Mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration dans le cadre de son étude sur le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et au Canada, y compris les étudiants francophones en provenance de pays d'Afrique », 2022, en ligne : <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/44/CI/IMM/Brief/BR11539047/br-external/LeQuebecCestNousAussi-2022-02-03-f.pdf>, à la p 10.

65 *Ibid.*

66 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2020 », 2020, en ligne : <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2020-fr.pdf>, à la p 6.

67 Statistiques Canada, *Statistiques sur la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire*, 2022, en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/nl/fr/daily-quotidien/220613/dq220613d-fra.pdf?st=ONP3WVNI>, à la p 1.

68 Susana Caxaj, Amy Cohen et Carlos Colindres, « More of the same? Migrant agricultural workers' health, safety, and legal rights in the COVID-19 context » (2022) 11: 3 J Agriculture, Food Systems, and Community Development 139 à la p 140.

69 Immigrant Workers Centre et Association of Migrant Workers of Quebec, *Decent Housing for migrant agricultural workers*, Rapport soumis pour les consultations des intervenants sur les exigences obligatoires en matière de logement fourni par l'employeur dans le cadre du programme TET, Décembre 2020, en ligne : <https://iwc-cti.ca/wp-content/uploads/2021/07/Report-consultation-housing-CTI-2020.pdf>, à la p 7.

70 Aljazeera, « Jamaica sending team to Canada to probe work conditions on farms », *Aljazeera*, 2 septembre 2022, en ligne : <https://www.aljazeera.com/news/2022/9/1/jamaica-sending-team-to-canada-to-probe-work-conditions-on-farms>.

71 *Ibid.*

72 Thomas Gerbet et Romain Schué, « Des migrants mal formés envoyés au cœur du chaos des CHSLD », *Radio-Canada*, 1er juin 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1707732/migrants-demandeurs-asile-agences-placement-preposes-chsld-enquete>.

73 Aurélie Lacassagne, « Les "anges gardiens" oubliés », *Francopresse*, 28 septembre 2022, <https://francopresse.ca/2022/09/28/les-anges-gardiens-oublies/>.

74 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)*, Décembre 2015, en ligne : https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-F-ebook.pdf.

75 Human Rights Watch et Amnesty International, « Je ne me sentais pas comme un être humain : La détention des personnes migrantes au Canada et son impact en matière de santé mentale », juin 2021, en ligne : https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2021/07/canada0621fr_web.pdf, à la p 68. Voir aussi David Austen, *supra* note 51, à la p 16 et les témoignages de Fred aux pp 16 et 20.

76 Human Rights Watch et Amnesty International, *supra*, note 75 à la p 68.

77 *Ibid.*, aux pp 68-71

78 *Ibid.*, à la p 69.

79 *Ibid.*

80 *Ibid.*, à la p 71.

LA DISCRIMINATION DES PERSONNES NOIRES EN MATIÈRE D'INTERVENTION POLICIÈRE ET DANS LE MILIEU CARCÉRAL

INTERPELLATIONS ET ARRESTATIONS POLICIÈRES

Parmi les recommandations faites au Canada à la suite du troisième EPU figurait notamment l'adoption de mesures visant l'élimination du profilage racial et autres pratiques discriminatoires perpétrées par les forces policières qui affectent particulièrement les personnes noires et mènent à leur incarcération de manière disproportionnée⁸¹. Malgré l'acceptation de ces recommandations par le Canada⁸², aucune mesure pan-canadienne ou modification au *Code criminel* n'a été adoptée.

Les contrôles policiers aléatoires visent plus souvent les personnes afrodescendantes, notamment à Montréal et à Toronto⁸³. Bien que quelques métropoles canadiennes aient interdit cette pratique, la législation en place demeure sujette à interprétation et se révèle inadéquate⁸⁴. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est également sévèrement critiquée pour les contrôles de routine qu'elle mène et qui menacent les droits fondamentaux des personnes visées⁸⁵. La documentation des contrôles de routine a été jugée « déraisonnablement vague » par la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes, qui affirme également que cette pratique est à la base mal définie dans la politique nationale de la GRC et que son application de manière aléatoire ou arbitraire est à proscrire⁸⁶.

Il est également bien documenté qu'au Canada, le recours aux contrôles routiers sans motif réel et sans soupçon touche de manière disproportionnée les personnes noires⁸⁷. La règle de *common law* qui est à l'origine de ce pouvoir discrétionnaire des forces policières au Canada⁸⁸ consacre donc *de facto* le profilage racial en règle de droit et a été codifiée au Québec dans l'article 636 du *Code de la sécurité routière*⁸⁹. Par contre, la décision historique en 2022 dans l'affaire *Joseph Luamba*⁹⁰ a confirmé que cette règle constitue « une brèche par laquelle s'engouffre cette forme sournoise du racisme »⁹¹, le profilage racial. La Cour supérieure du Québec a donc déclaré que le pouvoir des services de police d'intercepter toute personne au volant sans motif viole notamment le droit à l'égalité, à la liberté et à la sécurité de la personne ainsi que le droit à la protection contre la détention arbitraire⁹². Il est à noter que le gouvernement du Québec a interjeté appel contre le jugement *Luamba* et que ce dernier n'a donc, pour l'instant, aucun effet⁹³.

En ce qui concerne l'arrestation par la police, les personnes afrodescendantes au Québec ont des taux d'arrestation de deux à six fois plus élevés⁹⁴ que le reste de la population, un taux d'arrestation sans corrélation avec le taux de criminalité⁹⁵. De plus, les agent.e.s de police ont davantage recours à un usage excessif de la force lors d'incidents auprès de personnes afrodescendantes.⁹⁶

81 Conseil des droits de l'homme, *Rapport du groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Canada*, supra note 5, recommandations 142.62, 63, 72, 108, 109, III et II7.

82 *Ibid*, au para 30.

83 Armony/Hassaoui/Mulone, supra note 10, aux pp 10-II et Amnistie internationale, « Carding and anti-black racism in Canada », 23 août 2019, en ligne : <https://www.amnesty.ca/blog/carding-canada/>.

84 Carding and anti-black racism in Canada, supra note 91.

85 Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la gendarmerie royale du Canada, *Rapport de la commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la gendarmerie royale du Canada, Examen des politiques et procédures de la GRC concernant les contrôles de routine*, Rapport du 26 février 2021, à la p. I. en ligne : https://www.crcc-ccetp.gc.ca/pdf/SAR_street-check-Review-en.pdf (crcc-ccetp.gc.ca).

86 *Ibid*, aux pp 2-3.

87 Voir la section « La preuve du fait social » dans *Luamba c. Procureur général du Québec*, 2022 QCCS 3866, au paras 391 et ss. Voir aussi Armony/Hassaoui/Mulone, supra note 10 à la p 22 : « La littérature qui s'est penchée sur les discriminations dont la communauté noire est victime au volant est d'ailleurs si abondante qu'elle possède un nom spécifique : *Driving While Black* ».

88 R c. *Ladouceur*, [1990] 1 R.C.S. 1257.

89 *Code de la sécurité routière*, RLRQ, c. 24.2.

90 *Luamba c. Procureur général du Québec*, supra note 87.

91 *Ibid*, au para 862.

92 *Ibid*, au para 868.

93 Radio-Canada, « Québec porte en appel l'interdiction des interceptions policières aléatoires sur la route », 25 novembre 2022, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1935708/quebec-appel-interceptions-policieres-aleatoires-route-profilage>. Dans tous les cas, le jugement n'a pas d'incidence directe sur l'application de la règle de *common law* dans les provinces autres que le Québec.

94 Canada, Chambre des communes, Comité permanent de la sécurité publique et nationale, *Racisme systémique au sein des services policiers au Canada*, juin 2021, en ligne : https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/parl/x76-1/XC76-1-1-432-6-fra.pdf, à la p 75.

95 *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (DeBellefeuille) c Ville de Longueuil*, 2020 QCTDP 21 au para 207, citant le rapport d'expertise de Anne-Marie Livingstone.

96 Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Bilan de la mise en œuvre des recommandations du rapport de la consultation de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur le profilage racial et ses conséquences*, septembre 2020, en ligne : <https://www.cdndi.gc.ca/fr/publications/bilan-profilage-racial>, aux pp 126-127.

LES PERSONNES NOIRES FACE AUX SYSTÈMES JUDICIAIRE ET CORRECTIONNEL

Le traitement des personnes noires dans les services correctionnels fédéraux s'est empiré depuis les IO dernières années⁹⁷. Il y a un taux disproportionné d'incarcération de personnes afrodescendantes, ainsi qu'une surreprésentation de personnes afrodescendantes placées en isolement, à tous les niveaux du système judiciaire⁹⁸. En 2021-2022, « les Noirs représentaient 9,2% de la population carcérale globale, alors qu'ils représentent environ 3,5% de la population canadienne en général »⁹⁹ et passaient la plus grande partie de leur peine d'emprisonnement à des niveaux de sécurité plus élevés que les personnes blanches en détention¹⁰⁰. Les personnes afrodescendantes tendent à être incarcérées plus longtemps et être surreprésentées dans les incidents utilisant la force¹⁰¹. Lors de leur détention, elles risquent de faire face à un nombre disproportionné d'accusations, de poursuites, de déclarations de culpabilité, de peines plus lourdes et plus longues menant à de plus grandes difficultés de transition dans la collectivité¹⁰².

On constate également de nombreux stéréotypes et préjugés à l'égard des personnes afrodescendantes en détention. Tel qu'observé par le *Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine*, les personnes noires en détention sont victimes de discrimination de la part du personnel correctionnel, qui utilise un langage raciste, et sont ignorées et méprisées d'une manière qui accroît leurs sentiments de marginalisation, d'exclusion et d'isolement.¹⁰³

Une personne afrodescendante en détention est notamment plus susceptible d'être soupçonnée d'être affiliée à un gang¹⁰⁴. Le personnel carcéral se base sur des facteurs discriminatoires pour établir de telles affiliations, comme le quartier où les personnes détenues ont grandi, les personnes qu'elles fréquentent dans leur rangée de cellules, les groupes de personnes noires qui se rassemblent, les vêtements qu'elles portent ou la façon dont elles interagissent avec d'autres personnes noires¹⁰⁵. Une fois cette attribution faite, elle est non seulement excessivement difficile à renverser, elle peut aussi engendrer des conséquences graves pour les personnes détenues, comme se voir refuser un emploi dans la prison, ou encore se voir refuser le passage vers un niveau de sécurité inférieur.¹⁰⁶

D'autres exemples d'un traitement différentiel ou discriminatoire à l'égard des personnes noires en détention concernent le fait qu'elles sont moins susceptibles de gagner les niveaux de rémunération les plus élevés et qu'elles aient moins accès à des produits de soins personnels appropriés¹⁰⁷. Les programmes de déjudiciarisation sont moins offerts aux jeunes personnes afrodescendantes¹⁰⁸ et ces dernières sont plus souvent accusées sans qu'une solution non judiciaire ait été considérée.¹⁰⁹

97 Anne Marie Lecomte, « Le sort des prisonniers noirs dans les pénitenciers fédéraux empire, selon un rapport », Radio-Canada, 1 novembre 2022, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1999504/enqueteur-correctionnel-prisonnier-noir-racisme-systemique-surrepresentation>.

98 Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, *Observations finales concernant le rapport du Canada valant vingt et unième à vingt-troisième rapports périodiques*, Doc off CERD NU, 2017, Doc NU CERD/C/CAN/CO/21-23, au para 15.

99 Lecomte, *supra* note 97.

100 Bureau de l'Enquêteur correctionnel, *Rapport annuel 2021-2022*, Gouvernement du Canada, 30 juin 2022, en ligne : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20212022-fra.aspx>.

101 *Ibid.*

102 *Racisme systémique au sein des services policiers au Canada*, *supra* note 94 à la p 59.

103 Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur sa mission au Canada*, *supra* note 4, au para 47.

104 Bureau de l'Enquêteur correctionnel, *supra* note 100.

105 *Ibid.*

106 *Ibid.*

107 *Ibid.*

108 Chambre des communes, *Témoignages*, 43^e lég, 1^{re} sess, n° 9 (23 juillet 2020) à la p 15, faisant référence à Kanika Samuels-Wortley, « Youthful Discretion: Police Selection Bias in Access to Pre-Charge Diversion Programs in Canada », 2022, *Race and Justice* 12(2), pp 387-410, en ligne : <https://doi.org/10.1177/2153368719889093>.

109 *Ibid.*

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- 1 Nommer, pour tout le Canada, un commissaire indépendant à l'équité pour les Noirs qui aura pour mandat de réfléchir aux cycles de production de discriminations pour les populations noires ainsi que leurs impacts, en tenant compte des formes distinctes qu'elles prennent, notamment dans les provinces qui nient l'existence du racisme systémique envers ces groupes.
- 2 Reconnaître que les populations noires du pays, en dépit de leurs histoires distinctes, comme un groupe distinct, considérant notamment les impacts que le racisme systémique continue d'avoir sur elles.
- 3 Documenter spécifiquement la réalité des personnes afrodescendantes dans les domaines de la santé, de l'immigration et du milieu policier (arrestation/détention) afin d'analyser l'état réel du racisme systémique au Canada.
- 4 Financer la recherche et sa diffusion sur les enjeux soulevés dans ce rapport.

SANTÉ

- 1 Assurer une représentation plurielle des groupes et communautés noires dans l'élaboration de politiques et de directives nationales et provinciales en santé ancrées dans une perspective de lutte contre le racisme anti-noir.
- 2 Soutenir les facultés de médecine à établir des programmes, des processus et des politiques pour aider à contrer le racisme envers les personnes afrodescendantes dans le cadre du processus d'admission et de leurs études en médecine.
- 3 Mettre en place des formations aux fournisseurs de soins de santé sur la lutte contre le racisme et l'oppression.

- 4 Mener une consultation nationale sur la question de la stérilisation forcée et contrainte des femmes au Canada dans le but de cesser cette pratique. Cette consultation doit tenir compte des témoignages recueillis durant l'étude préliminaire menée par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur le sujet et doit notamment entendre les personnes survivantes et les groupes particulièrement touchés par cette pratique en faisant preuve de sensibilité à leur égard.
- 5 Mettre en œuvre toutes les recommandations du rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne intitulé *La stérilisation forcée et contrainte de personnes au Canada*.
- 6 Adopter des mesures législatives et des politiques pour prévenir et criminaliser la stérilisation forcée des femmes, en particulier en définissant clairement l'obligation d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé de l'intéressée et en faisant mieux connaître l'existence de cette obligation aux femmes concernées et au personnel médical.
- 7 Veiller à ce que toutes les allégations de stérilisation forcée fassent l'objet d'une enquête impartiale, à ce que les personnes responsables répondent de leurs actes et à ce qu'une réparation adéquate soit accordée aux victimes.
- 8 Reconnaître le racisme systémique et anti-noir qui affecte les interventions faites auprès des familles et des enfants en matière de protection de la jeunesse et mettre en place des politiques et processus pour le combattre, après consultation et en collaboration avec les communautés noires.
- 9 Instaurer, en collaboration avec les communautés noires, un commissaire au bien-être et aux droits des enfants qui aura pour mandat de porter une attention particulière aux droits et aux besoins des enfants noirs et de leurs familles.
- 10 Mettre en œuvre un programme de formation obligatoire sur la sécurisation culturelle et le racisme anti-noir qui tient compte des besoins des communautés noires pour toutes les personnes intervenant auprès des familles et des enfants en matière de protection de la jeunesse.

IMMIGRATION

- 1 Ratifier la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs Familles*.
- 2 Abolir l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. À défaut de son abolition, renoncer au Protocole additionnel sur l'Entente sur les tiers pays sûrs, entrée en vigueur le 25 mars 2023, afin de rouvrir une voie de passage sécuritaire pour les personnes migrantes.
- 3 Mettre un terme à la détention liée à l'immigration notamment l'isolement cellulaire perpétré en grande partie envers les personnes afrodescendantes.
- 4 S'assurer que les personnes migrantes ne soient pas détenues dans les mêmes établissements (des prisons, postes de police) destinés aux personnes auteurs d'infractions pénales.

- 5 Mettre sur pied une enquête nationale indépendante sur la détention des personnes migrantes portant une attention particulière pour les enjeux de racisme systémique et de discrimination.
- 6 Élaborer une stratégie nationale afin de mettre fin au traitement discriminatoire des personnes noires en détention dans les prisons et les centres de détention en immigration.
- 7 Créer un mécanisme d'enquête et de réparation afin de recevoir et traiter les plaintes des personnes migrantes détenues qui sont victimes d'abus, de discrimination ou de violation de leurs droits fondamentaux de la part de l'ASFC. Ce mécanisme devrait également permettre à d'autres acteurs de la société civile de signaler de tels cas.

INTERPELLATIONS POLICIÈRES ET MILIEU CARCÉRAL

- 1 Mettre en œuvre toutes les recommandations du rapport annuel 2021-2022 du Bureau de l'enquêteur correctionnel en lien avec les détenus noirs.
- 2 Signer et ratifier le *Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, afin d'autoriser l'inspection internationale de tous les lieux de détention.
- 3 Interdire les contrôles policiers aléatoires.
- 4 Renoncer à l'appel interjeté contre la décision Luamba de la Cour supérieure du Québec et mettre en œuvre les ordonnances de la Cour.
- 5 Abolir l'article 636 du *Code de la sécurité routière* du Québec.
- 6 Légiférer afin d'abolir, pour tout le Canada, la règle de common law permettant les contrôles routiers aléatoires.
- 7 Mettre en place des organismes de surveillance indépendants et des sanctions plus sévères pour les comportements racistes de la police.
- 8 Élaborer, en collaboration avec les partenaires communautaires représentant la pluralité et la diversité des communautés noires, une stratégie nationale de lutte contre la discrimination des personnes noires en détention qui tient compte de leurs expériences dans les milieux carcéraux et de leurs besoins particuliers.
- 9 Assurer l'accès en toute égalité aux programmes de déjudiciarisation pour les personnes noires.
- 10 Assurer que les décisions en matière de mise en liberté des personnes noires en détention soient exemptes de racisme anti-noirs.

**RACISME
ANTI-NOIR
AU QUÉBEC**

4^E EXAMEN
PÉRIODIQUE UNIVERSEL
DU CANADA

contact
missioncoherence@gmail.com

~~ANTI-BLACK~~ ~~RACISM~~ IN QUEBEC

**Discrimination Experienced
by Black People in
the Health, Immigration, Judicial
and Prison Sectors**

Joint Submission to the Working Group
on the Universal Periodic Review

CANADA'S
FOURTH UNIVERSAL
PERIODIC REVIEW

Montreal, Quebec, April 2023



This report is the result of a collaboration between the Immigrant Workers' Centre (IWC-CTI) and the Clinique Internationale de Défense des Droits Humains de l'UQAM (CIDDDHU). It is the product of a vision, proposal and archive research project from **Ricardo Lamour, Stéphanie Germain and Rito Joseph**, in collaboration with the Immigrant Workers Centre. Ricardo, Stéphanie and Rito, through their knowledge, experiences and background as three Black persons living in Quebec, are aware of many of the issues faced by Black persons in Canada. The three partners wish to thank Mirja Trilsch and her team for having supported their vision by proposing to submit a report to the Universal Periodic Review (UPR), after the connection with Ms. Trilsch was initiated by Ms. Dufresne-Lemire. The work was led by Mirja Trilsch and Maximilien Dion for the CIDDDHU and Ricardo Lamour and Mostafa Henaway for the IWC-CTI, with the contribution of Daphne Beaudoin as project manager, UQAM B.A. students Keylls Murphy-Vanegas, Jessica Bouchard and Jessica Ranger for research and writing, and intern Rosemarie Gelinus for source verification.

Immigrant Workers' Centre (IWC)IWC

The IWC-CTI was founded in 2000 by a group of Filipino Canadians and allied activists and intellectuals. The organization defends the labour rights of immigrants and fights for dignity, respect and justice for immigrant workers. It works for popular education, the improvement of living and working conditions and the respect of immigrants' rights. Its main strategies are education projects, political campaigns and monitoring of organizations with a high proportion of immigrant employees. The IWC-CTI supports political campaigns on immigrant issues and partnerships with various leaders on issues related to social and economic justice for immigrants.

Contact details:

Mostafa Henaway
Ricardo Lamour

4755 Van Horne Avenue, Suite #110
Montreal, QC H3W 1H8

Tel: +1 514-342-2111
Fax: +1 514-227-2268
Email: info@iwc-cti.ca

Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDDHU)

The International Clinic for the Defence of Human Rights has been a pillar in the field of clinical teaching regarding the promotion and the protection of human rights, both on the international and national level, for more than 10 years. The CIDDDHU was the first International clinic for the defense of human rights in the Francophone community. The CIDDDHU has developed a strong expertise in litigation and international advocacy in all areas of human rights.

Contact details:

Mirja Trilsch, Professor,
Director of the CIDDDHU

Université du Québec à Montréal
Faculty of Political Science and Law
Département des sciences juridiques
P.O. Box 8888 Centre-ville
Montreal, Quebec, Canada
H3C 3P8

Tel: +1 514-987-3000, ext. 3892
Fax: +1 514-987-4784
Email: coordination.cidddhu@gmail.com



EXECUTIVE SUMMARY

This report denounces the systemic anti-Black racism experienced by Afro-descendant persons in Quebec, the province with the second-largest Black population in Canada. This form of racism is visible in all areas of society but especially in the laws, policies, programs, decisions and practices of the governments of Quebec and Canada. It violates numerous international human rights treaties to which Canada is bound, including the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (ICERD)*.¹

¹ *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*, December 21, 1965, 660 U.N.T.S. 195 (entry into force January 4, 1966; ratification by Canada October 14, 1970).

To illustrate the extent of systemic anti-Black racism in Quebec and more broadly in Canada, we chose to document the discrimination faced by Black persons in three areas: health, immigration and the judicial and prison environments.

In the area of health, we found that Black communities have been particularly affected by COVID-19, in part because of their over-representation in frontline jobs, where Afro-descendant people often experience racist abuse. Black persons are also underrepresented among doctors and administrators, which results in significant structural barriers.

We have also found that the health of Black children and their families is at risk, since Black children are up to ten times more likely to end up in the child welfare system and without access to interventions tailored to their needs. Also, Black women are at greater risk of forced or coerced sterilization. Documenting anti-Black racism in the healthcare system remains a challenge, however, due to the incomplete and inadequate collection of information disaggregated by ethno-cultural background.

The immigration measures documented in this report not only make it more difficult for Afro-descendant people to immigrate to Canada, but also put the lives, liberty and safety of many Black persons seeking asylum at risk and expose them to discriminatory detention conditions. Finally, it is important to note that racial profiling remains firmly rooted in police practices in Canada and Quebec. Black persons are more often stopped by the police, particularly during traffic stops, without any legitimate reason or suspicion—a practice whose legal basis was recently declared unconstitutional. Black persons are also more likely to be arrested and imprisoned, where they face discriminatory treatment by correctional staff.

TABLE OF CONTENTS:

Executive summary	03
Introduction	05
Terminology	06
Discrimination against Afro-descendant people in the area of health	07
Structural barriers affecting Black persons	07
Forced and coerced sterilizations of Afro-descendant women	08
Significant data gaps	09
Discrimination against Afro-descendants in immigration	10
Differential treatment of Afro-descendant students from abroad	10
Discrimination against black migrant workers	11
Abuse of Black migrants in detention	11
Discrimination against Black persons in policing and prisons	12
Police arrests and detentions	12
Black persons in the justice and correctional systems	13
Recommendations	14
General recommendations	14
Health	14
Immigration	15
Police and prison arrests	16

INTRODUCTION

This report examines discrimination against Afro-descendant people in Canada and in the province of Quebec more specifically, in three areas: health, immigration and policing. This focus in no way implies that discrimination against Afro-descendant people is less common outside of these areas. On the contrary, this report condemns the systemic racism against Black persons that persists in Canadian society.

Quebec has the second largest Black population among Canadian provinces, with 26.6% of the national total.² Quebec is also notable for being until quite recently a major conduit for migrants, among whom Afro-descendant populations are overrepresented. As a result of this, the Black population in Quebec consists predominantly of first-generation immigrants.³

The 2017 visit of the Working Group of Experts on People of African Descent to Canada (which included a visit to Montreal) highlighted a number of issues related to discrimination against African-Canadians.⁴ Following the recommendations made, the Canadian and Quebec governments implemented measures to address the inequity of African-Canadians. The policies that resulted from this process were briefly analyzed in the context of Canada's last Universal Periodic Review, resulting in additional recommendations.⁵

Since then, several Canadian provinces have acknowledged the existence of systemic racism.⁶ This recognition is the first step towards the development and implementation of strategies to reform this state of affairs. However, other provincial governments, including the provinces of Quebec, Manitoba and Alberta, continue to deny the existence of systemic racism in their territories.⁷

² Statistics Canada, "Diversity of the Black Population in Canada: An Overview," February 27, 2019, online: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2019002-eng.htm>

³ *Ibid.*

⁴ Human Rights Council, *Report of the Working Group of Experts on People of African Descent on its mission to Canada*, August 16, 2017, UN Doc A/HRC/36/60/Add.1.

⁵ Human Rights Council, *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review – Canada*, July 11, 2018, UN Doc A/HRC/39/11.

⁶ François Carabin, "Plusieurs groupes de tous horizons reconnaissent l'existence du racisme systémique," *Le Devoir*, October 2, 2021, online: <https://www.ledevoir.com/societe/637461/societe-plus-de-prises-de-position-sur-le-racisme-systemique>.

⁷ *Ibid.*

TERMINOLOGY

In this report, the term **Afro-descendant** is used to refer to:

[...] the person of African origin who lives in the Americas and in the region of the African Diaspora as a result of slavery, who [has] been denied the exercise of their fundamental rights.⁸

The terms **Afro-descendant** and **Black** are used interchangeably.

For the purposes of this report, **systemic racism** is defined as:

[...] the entire societal structure, consisting of institutions, laws and policies, that maintain a system of inequalities that privilege and oppress different groups in society according to the “race” attributed to them. These inequalities confer privilege on White persons and undermine the rights of Black, racialized and Indigenous people. [translation]⁹

When we mention **racial profiling**, we refer to:

[...] any action taken by a person or persons in a position of authority with respect to a person or group of persons, for reasons of public safety, security or protection, that is based on factors of actual or presumed membership, such as race, colour, ethnic or national origin, or religion, without actual cause or reasonable suspicion, and that has the effect of subjecting the person to differential scrutiny or treatment. Racial profiling also includes any action by persons in a position of authority who apply a measure disproportionately to segments of the population on the basis of, *inter alia*, their actual or presumed racial, ethnic, national or religious affiliation. [translation]¹⁰

⁸ Roberto Rojas Dávila, “Afro-Descendants as Subjects of Rights in International Human Rights Law,” (2018) *International Journal on Human Rights* 151, v. 15 n. 28, online: <https://sur.conectas.org/en/afro-descendants-as-subjects-of-rights-in-international-human-rights-law/>.

⁹ Amnesty International Canada Francophone, “Systemic Racism,” online (French only): <https://amnistie.ca/campagnes/racisme-systemique>.

¹⁰ Victor Armony, Mariam Hassaoui and Massimiliano Mulone, *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées: Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d’indicateurs de suivi en matière de profilage racial: Rapport final remis au SPVM*, Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), Montreal, August 2019, p. 13.

DISCRIMINATION AGAINST AFRO-DESCENDANT PEOPLE IN THE AREA OF HEALTH

By ratifying the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (ICERD)*,¹¹ Canada made a commitment to prohibit and eliminate discrimination in all its forms and to guarantee every individual the right to equal enjoyment of rights, such as the right to health, medical care, social security and social services (Article 5(iv)). However, the treatment of Afro-descendant people in the field of health remains concerning.

STRUCTURAL BARRIERS AFFECTING BLACK PERSONS

In 2020, the Public Health Agency of Canada released a report on health inequities faced by Afro-descendant populations, in which systemic discrimination was identified as the main cause of these inequities.¹² It notes that access to health services for the Afro-descendant population is complicated by stigma and discrimination.¹³

The Afro-descendant population in Canada has been disproportionately affected by the COVID-19 pandemic.¹⁴ The pandemic exacerbated some of the health disparities faced by Afro-descendant people. Black persons are more likely than people from other communities to work in “frontline” jobs,¹⁵ notably in healthcare, and are at greater risk of contracting the disease and also of being laid off as a result of the virus.¹⁶

In Montreal, neighbourhoods with a higher proportion of Afro-descendants have higher rates of COVID-19 per 100,000 inhabitants.¹⁷ Several systemic factors explain this disparity, including the fact that racialized populations, particularly Afro-descendants, live in more disadvantaged conditions,¹⁸ which exposes these populations to underlying systemic predispositions.¹⁹ The over-representation of Afro-descendant populations in low-income neighbourhoods where dwellings are more densely populated also increases the risk of disease transmission.²⁰

Despite the Quebec government’s promise to collect sociodemographic statistics disaggregated by ethnocultural background,²¹ data on the spread of COVID-19 across the province is still lacking, leaving both civil society and the general public in the dark about the disparities experienced by Black persons.

It is also important to add that chronic exposure to racism is identified as a cross-cutting health risk factor.²² Thus, the disproportionate impact of COVID-19 on Afro-descendant communities in Canada is attributable to the intersection of pre-existing structural inequities in health and employment and a generally lower standard of living.²³

¹¹ *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*, *supra* footnote 1.

¹² Public Health Agency of Canada, *Social determinants and inequities in health for Black Canadians: A Snapshot*, 2020, online: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/health-promotion/population-health/what-determines-health/social-determinants-inequities-black-canadians-snapshot.html>, p. 1.

¹³ *Ibid.*, p. 2.

¹⁴ Learning Network, “More Exposed And Less Protected” in Canada: Systemic Racism and COVID-19,” date unknown, online: https://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/backgrounders/more_exposed_and_less_protected_in_canada_systemic_racism_and_covid19/.

¹⁵ “Frontline” jobs include cashiers in essential stores, home aides, caregivers, truck drivers, delivery people and so on. These people provide basic goods and services such as food and shelter to the population. See the definition of the Institut national de la statistique et des études économique (France), online (French only): <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5895960>.

¹⁶ George J. Sefa Dei and Kathy Lewis, “COVID-19, Systemic Racism, Racialization and the Lives of Black People” in Tom Marrie, Ed., *Impacts of COVID-19 in Racialized Communities*, Ontario Institute for Studies in Education, University of Toronto, 2021, p. 28.

¹⁷ Direction régionale de santé publique de Montréal, “Inégaux face à la pandémie: populations racisées et la COVID-19,” Montreal, Santé Montréal, August 19, 2020, p. 2.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Sefa Dei/Lewis, *supra* note 16, p. 29.

²⁰ Direction régionale de santé publique de Montréal, *supra* note 17.

²¹ Matthew Lapierre, “Despite promise, Quebec isn’t collecting COVID-19 data about race,” *The Gazette*, May 2020, online: <https://montrealgazette.com/news/despite-promise-quebec-isnt-collecting-covid-19-data-about-race>.

²² Sefa Dei/Lewis, *supra* note 16, p. 28.

²³ Learning Network, *supra* note 14.

The underrepresentation of Afro-descendants among doctors and administrators working in the healthcare system²⁴ adds to the above-mentioned factors and contributes to structural barriers. These barriers have deleterious impacts on the effectiveness of public health programs for the populations concerned and undermine efforts to disseminate information through preventive health programs. The actual provision of healthcare for Afro-descendant people is also negatively impacted by this underrepresentation.²⁵

This situation also complicates efforts to gain a comprehensive understanding of the particular sociocultural reality of Afro-descendants. Feeling underrepresented, Afro-descendants would not only be less likely to use health services but also less likely to participate in the development and implementation of public health policies and guidelines.²⁶

As for Afro-descendants working in frontline healthcare jobs, they have been reported to be victims of violent acts and as having to endure “spitting, sexual harassment, insults [...] and racism, a real scourge in Montreal’s CHSLDs [residential and long-term care centres], where Black patient attendants are in the majority.”[translation]²⁷

Finally, a key issue for the health and well-being of Black children and their families is that Black children are more likely to end up in child welfare than other children. “A Black child who lives in an area with a high concentration of Black persons is twice as likely to be reported to child welfare as other children, whereas if he or she lives in an area with a low concentration of Black persons, he or she is ten times more likely to be reported than other children.”[translation]²⁸ Factors contributing to this disparity include cultural bias and a lack of understanding of cultural diversity on the part of those making and evaluating these child welfare reports.²⁹ The Black families involved end up bearing the burden of failed interventions that fail to adequately address their reality, and the trauma often associated with being reported or being subject to intervention or foster care placement.³⁰

FORCED AND COERCED STERILIZATIONS OF AFRO-DESCENDANT WOMEN

Coerced or forced sterilization is generally defined as sterilization carried out without the free and informed consent of the women undergoing the procedure. This practice constitutes a violation of many fundamental rights, including the right to health, the right to equality and the prohibition of torture.³¹ It is most often performed via tubal ligation following childbirth, without free and informed consent.³²

Women in vulnerable situations are more likely to experience this type of violence: as such, Afro-descendant women are among the groups most targeted by this practice.³³ Imbalance of power, mistrust and lack of awareness of human rights are all factors that aggravate the phenomenon of forced and coerced sterilization among the groups that are victims of it, which include Afro-descendant women.³⁴ Limited access to health information and care, as well as lack of agency, add to these systemic factors.³⁵ Afro-descendant patients who face invalidation and minimization of their health concerns are particularly vulnerable to this issue.³⁶

It is difficult, however, to assess the extent of the problem, because while Canada there is data in Canada on Aboriginal women who are victims of this practice, this is not the case for Black women.³⁷ In Quebec, the issue is even less documented³⁸ and no data specific to Afro-descendant women has yet been published.

In 2018, the UN Committee against Torture issued observations concerning the coerced and forced sterilization of racialized women in Canada.³⁹ It called on Canada to conduct impartial and objective investigations into allegations of coerced sterilizations and to ensure that those responsible are held accountable.⁴⁰ The Committee also recommended that Canada adopt legislative measures and policies aimed at preventing and criminalizing coerced sterilization,⁴¹ which has not been done to date.⁴²

²⁴ Report of the Working Group of Experts on People of African Descent on its mission to Canada, *supra* note 4, para. 65.

²⁵ Sefa Dei-Lewis, *supra* note 16, p. 29.

²⁶ Royal Society of Canada, “The Impacts of COVID-19 in Racialized Communities,” May 2021, online: https://rsc-src.ca/sites/default/files/RC%20PB_EN%20FINAL_O.pdf.

²⁷ Marie-Hélène Proulx, “Les préposées aux bénéficiaires : Au cœur de la tempête,” *L’actualité*, December 2, 2020, online: <https://lactualite.com/sante-et-science/les-preposees-aux-beneficiaires-au-coeur-de-la-tempete/>.

²⁸ “Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes,” Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, Government of Quebec, 2021, online: <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>, p. 303.

²⁹ *Ibid.*, p. 302.

³⁰ *Ibid.*, p. 309.

³¹ World Health Organization. *Eliminating forced, coercive and otherwise involuntary sterilization: An interagency statement*, (2014), p. 1, online: https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/Eliminating_forced_sterilization.pdf.

³² Canada, First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission (FNQLHSSC), *Free and informed consent and imposed sterilizations among First Nations and Inuit Women in Quebec*, November 2022, online: <https://sterilisationsimposees.cssspnql.com/?lang=en>.

³³ These groups include Indigenous women, women with disabilities and women of immigrant background; see Canada, Senate, Standing Senate Committee on Human Rights, *Forced and Coerced Sterilization of Persons in Canada* (June 3, 2021), p. 39.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Learning Network, *supra* note 14.

³⁷ FNQLHSSC, *supra* note 32.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Committee against Torture, *Concluding observations on the 7th periodic report of Canada*, UN Doc off CAT, 2018, UN Doc C/CAN/CO/7.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² While at least one bill to include provisions clarifying the prohibition of these practices has been tabled for consideration, it has not yet been adopted. See on this subject: PL S-250, *An Act to amend the Criminal Code (sterilization procedures)*, 1st sess, 44th leg, 2021 (not adopted, in second reading in the Senate).

SIGNIFICANT DATA GAPS

Significant gaps exist in the collection of information on healthcare services by ethnocultural background.⁴³ Although the Canadian provinces have exclusive jurisdiction over the provision of health services⁴⁴ and Quebec has a centre of expertise and reference in public health (the Institut national de santé publique du Québec), the law establishing the latter institution⁴⁵ does not provide any obligation to collect, process and disseminate information disaggregated by ethnocultural affiliation, sex, gender, social class and disability status.

At the federal level, existing data (e.g., through the Public Health Agency of Canada) remains incomplete insofar as ethnic identities are not specifically identified.⁴⁶ This situation makes it impossible to analyze data such as the mortality rate in childbirth of Black women in Canada, for instance.⁴⁷ Similarly, Canada does not have data on the prevalence of certain diseases among Black communities (for example, the most common types of cancer).⁴⁸

These shortcomings contribute to the invisibilization of structural and societal issues such as processes of stigmatization and discrimination and the inequity of access to healthcare.⁴⁹ Without precise data to draw on, it is difficult for anyone working in the healthcare field to make appropriate interventions and act in a coordinated way to reduce health inequalities.

⁴³ Sefa Dei/Lewis, *supra* note 16.

⁴⁴ *Constitution Act, 1867*, 30 & 31 Victoria, c. 3 (U.K.), s. 92 para 7.

⁴⁵ *Act respecting Institut national de santé publique du Québec*, CQLR c I-13.1.1.

⁴⁶ Public Health Agency of Canada, *supra* note 12.

⁴⁷ Leah Mpinga, "Where is Canada's data on Black maternal health and mortality?" Canadian Healthcare Network, May 2022, online: <https://www.canadianhealthcarenetwork.ca/where-canadas-data-black-maternal-health-and-mortality>.

⁴⁸ Jean-Benoît Legault - Canadian Press, "Recherche sur le cancer : la communauté noire serait mal servie au Canada," *Le Devoir*, February 3, 2023, online: <https://www.ledevoir.com/depeches/780416/recherche-sur-le-cancer-la-communaute-noire-serait-mal-servie-au-canada>.

⁴⁹ Public Health Agency of Canada, *supra* note 17.

DISCRIMINATION AGAINST AFRO-DESCENDANTS IN IMMIGRATION

Canada's history is marked by government immigration policies and actions aimed at limiting the presence of Black persons in Canada,⁵⁰ often with the use of detention and deportation as the ultimate form of control.⁵¹ Today, many seemingly neutral decisions continue to exclude or complicate the immigration of Black persons to Canada.

Most recently, at the insistence of the government of Quebec, the federal government closed "Roxham road,"⁵² a safe passageway between the United States and Canada previously used by thousands of migrants seeking safety and dignity, a significant proportion of whom are Black. This raises concerns that less secure ports of entry will be used, exposing migrants to greater risk and danger.⁵³ The issue of conformity between the Safe Third Country Agreement and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*⁵⁴ is currently under review by the Supreme Court of Canada,⁵⁵ due to the devastating impacts of this agreement on the rights of migrants.⁵⁶

Discrimination against Afro-descendant people in immigration processes is not limited to those seeking asylum in Canada. Employees of Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) have expressed concern about internal racist references and stereotyping of people from certain African countries as "corrupt or untrustworthy." These officials have said that they believe these manifestations of racism can "impact case processing."

DIFFERENTIAL TREATMENT OF AFRO-DESCENDANT STUDENTS FROM ABROAD

Afro-descendant students from abroad who choose to study in Canada face many obstacles in the process of obtaining a study visa,⁵⁹ including eligibility and applicability criteria, which differ depending on the country of origin and immigration programs.⁶⁰ Refusal rates for study permit applications are particularly high for students from Africa,⁶¹ especially French-speaking Africa. The data also shows that Afro-descendant students may be subject to differential treatment in terms of processing times for their applications,⁶² which may force some to postpone or even abandon their studies.⁶³ Also, a look at the processing of study permit applications submitted by students from French-speaking Africa reveals a lack of transparency in the reasons for the decisions made by various regional offices; some decisions seem downright arbitrary.⁶⁴ Moreover, of 25 decisions to refuse study visas issued by the Accra (Ghana) office, challenged before the Federal Court, the Court upheld 23.⁶⁵

50 Channon Oneyiran, "Anti-Black Racism in Canada," The Canadian Encyclopedia, June 2022, online: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/anti-black-racism-in-canada>.

51 David Austin, "Urban African Canadians: A Qualitative Study of Serious Legal Problems in Quebec," Department of Justice Canada, March 2021, online: <https://www.justice.gc.ca/eng/tp-pr/jr/jrac-amu/index.html>, p. 18.

52 Canada-US Safe Third Country Agreement, entered into force on December 29, 2004, as amended by the Additional Protocol to the Safe Third Country Agreement, entered into force on March 25, 2023, online: <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/mandate/policies-operational-instructions-agreements/agreements/safe-third-country-agreement.html>.

53 Ndeye Dieynaba Ndiaye, "Voici pourquoi il est difficile – et peu souhaitable – de « fermer » le Chemin Roxham," The Conversation, February 9, 2023, online: <https://theconversation.com/voici-pourquoi-il-est-difficile-et-peu-souhaitable-de-fermer-le-chemin-roxham-199363>.

54 Constitution Act 1982, Schedule B to the Canada Act 1982 (UK), 1982, c. 11.

55 Émilie Bergeron, "L'Entente sur les pays sûrs examinée par la Cour suprême du Canada," Le Devoir, 6 October 2022, online: <https://www.ledevoir.com/societe/762011/l-entente-sur-les-tiers-pays-surs-examinee-par-la-cour-supreme-du-canada>.

56 Amnistie internationale Canada francophone, "Honte. Frustration. Rage Déception. Puni sans avoir commis de crime : L'Entente sur les tiers pays sûrs viole les droits de la Charte canadienne à l'égalité, la liberté et la sécurité de la personne," November 7, 2019, online: <https://amnistie.ca/sinformer/communiqués/local/2019/canada-etats-unis/honte-frustration-rage-deception>.

57 Immigration, Refugees and Citizenship Canada, *IRCC Anti-Racism Employee Focus Groups - Final report*, 2021, online: https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/immigration_refugees/2021/192-20-e-POR_192-20-Final_Report_EN.pdf, p. 11.

58 *Ibid.*, p. 14.

59 House of Commons, Standing Committee on Citizenship and Immigration, *Traitement différentiel dans le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et dans le reste du Canada*, May 2022, online: <https://publications.gc.ca/site/fra/9.911766/publication.html>, p. 22.

60 *Ibid.*

61 *Ibid.*, p. 39. The data shows us that the refusal rate for students from the Democratic Republic of Congo, Togo and Senegal is around 80%. This trend in refusal rates for French-speaking Africa seems to have accelerated since 2016. Similarly, in 2021, the government rejected 72% of applications from African countries with a large French-speaking population, compared to 35% for all other regions of the world (p. 45).

62 *Ibid.*, p. 37. Witnesses note that processing times are longer for the Nigerian region than for the rest of the regions.

63 *Ibid.*, p. 36.

64 Le Québec c'est nous aussi, "Mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration dans le cadre de son étude sur le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et au Canada, y compris les étudiants francophones en provenance de pays d'Afrique," 2022, online: <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/44/CIMM/Brief/BRI1539O47/br-external/LeQuebecCestNousAussi-2022-02-03-f.pdf>, p. 10.

65 *Ibid.*

DISCRIMINATION AGAINST BLACK MIGRANT WORKERS

In Canada, one in four workers is an immigrant, a situation that contributes to economic growth and helps to alleviate Canada's labour shortage,⁶⁶ especially in lower-paying jobs. In 2021, temporary foreign workers (TFWs) represented about one-quarter of all people working in the Canadian agriculture sector.⁶⁷ Racialized migrant workers, a portion of which are Black persons, experience economic and social marginalization largely as a result of their migration status, which forces them to work for a single employer.⁶⁸ The precariousness of TWF status places migrants in a relationship of dependence on their employers for transportation, housing and work.⁶⁹

Recently, migrant farm workers from Jamaica decried the differential and discriminatory treatment of their employers in a letter to Jamaica's Ministry of Labour and Social Security.⁷⁰ They claim to have felt treated like "robots" without feelings. Similarly, they report experiencing "systematic slavery" as a result of their dependence on their employers for pay and living conditions.⁷¹

There have also been reports of abuse by employment agencies that, on a daily basis, place people seeking asylum in public sector agencies. Migrants, a large proportion of whom are Black, were deployed to CHSLDs at the height of the pandemic without prior supervision or training.⁷² Despite political promises that these people (dubbed in Quebec the "guardian angels" of the pandemic) would be granted permanent residence in recognition of their services, the actual program that has been implemented is limited in scope, and many jobs have been removed from the list of eligible jobs.⁷³

ABUSE OF BLACK MIGRANTS IN DETENTION

Despite the fact that Canada in 2016 co-sponsored the resolution to adopt the UN General Assembly's *Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners*,⁷⁴ many abuses persist in the penitentiary system, including discriminatory acts against Black migrants in detention.

Canada Border Services Agency (CBSA) data on the nationality of those detained, and testimony from activists, lawyers and detainees, demonstrate that immigration detention decisions by authorities have disproportionately negative impacts on Black persons.⁷⁵ In 2019, the majority of migrants detained for 90 days or more, 180 days or more and 270 days or more were from African countries.⁷⁶ In addition, Afro-descendants are incarcerated for longer periods and more often placed in provincial prisons with maximum security levels than in immigration holding centres (IHCs)⁷⁷ where conditions of detention are less severe. Lawyers have testified that their Afro-descendant clients are treated more harshly in the immigration detention system.⁷⁸ It is also reported that the ground of "danger to the public" was invoked more often when it came to Black persons.⁷⁹ Indeed, there have been numerous complaints of racist behaviour by the CBSA, including complaints from African-Canadian individuals arrested and detained because of their place of birth.⁸⁰

66 Immigration, Refugees and Citizenship Canada, "2020 Annual Report to Parliament on Immigration," online: <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/english/pdf/pub/annual-report-2020-en.pdf>, p. 6.

67 Statistics Canada, *Agriculture and agri-food labour statistics, 2022*, online: <https://www150.statcan.gc.ca/nl/en/daily-quotidien/220613/dq220613d-eng.pdf?st=hFlnh3z7>, p. 1.

68 Susana Caxaj, Amy Cohen and Carlos Colindres, "More of the same? Migrant agricultural workers' health, safety, and legal rights in the COVID-19 context" (2022) 11: 3 *J Agriculture, Food Systems, and Community Development* 139, p. 140.

69 Immigrant Workers Centre and Association of Migrant Workers of Quebec, *Decent Housing for migrant agricultural workers*, Report submitted for stakeholder consultations on mandatory employer-provided housing requirements under the TFW program, December 2020, online: <https://iwc-cti.ca/wp-content/uploads/2021/07/Report-consultation-housing-CTI-2020.pdf>, p. 7.

70 Al Jazeera, "Jamaica sending team to Canada to probe work conditions on farms," *Aljazeera*, 2 September 2022, online: <https://www.aljazeera.com/news/2022/9/1/jamaica-sending-team-to-canada-to-probe-work-conditions-on-farms>.

71 *Ibid.*

72 Thomas Gerbet and Romain Schué, "Des migrants mal formés envoyés au cœur du chaos des CHSLD," *Radio-Canada*, June 1, 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1707739/migrants-demandeurs-asile-agences-placement-preposes-chsl-d-enquete>.

73 Aurélie Lacassagne, "Les 'anges gardiens' oubliés," *Francopresse*, September 28, 2022, <https://francopresse.ca/2022/09/28/les-anges-gardiens-oublies/>.

74 United Nations Office on Drugs and Crime, *United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners (the Nelson Mandela Rules)*, December 2015, online: https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-E-book.pdf.

75 Human Rights Watch and Amnesty International, "I Didn't Feel Like a Human in There: Immigrant Detention in Canada and its Impact on Mental Health," June 2021, online: <https://www.hrw.org/report/2021/06/17/i-didnt-feel-human-there/immigration-detention-canada-and-its-impact-mental>, p. 68. See also David Austen, *supra* note 51, p. 16 and Fred's testimony on pp. 16 and 20.

76 Human Rights Watch and Amnesty International, *supra*, note 75, p. 68.

77 *Ibid.*, at 68–71

78 *Ibid.*, at p. 69.

79 *Ibid.*

80 *Ibid.*, p. 71.

DISCRIMINATION AGAINST BLACK PERSONS IN POLICING AND PRISONS

POLICE ARRESTS AND DETENTIONS

Among the recommendations made to Canada following the third UPR was the adoption of measures to eliminate racial profiling and other discriminatory practices perpetrated by police forces that particularly affect Black persons and lead to their disproportionate incarceration.⁸² Despite Canada's acceptance of these recommendations, no pan-Canadian measures or amendments to the Criminal Code have been adopted.

Random police stops more often target Afro-descendant people, particularly in Montreal and Toronto.⁸³ Although some Canadian cities have banned this practice, the legislation in place remains inadequate and open to interpretation.⁸⁴ The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) has also been severely criticized for conducting routine checks that threaten the human rights of those targeted.⁸⁵ The documentation of routine checks has been found to be "insufficient" by the Civilian Review and Complaints Commission, which also states that the practice is fundamentally ill-defined in the RCMP's national policy and that its random or arbitrary application should be avoided.⁸⁶

It is also well documented that in Canada, the use of traffic stops without real cause and without suspicion disproportionately affects Black persons.⁸⁷ The common law rule that gave rise to this police discretion in Canada⁸⁸ thus de facto enshrines racial profiling as a rule of law, and has been codified in Quebec in Article 636 of the *Highway Safety Code*.⁸⁹ However, the landmark 2022 decision in the Joseph Luamba case⁹⁰ confirmed that this rule constitutes "a loophole through which this insidious form of racism [racial profiling] is allowed to flow" [translation].⁹¹ The Quebec Superior Court therefore declared that the police power to stop anyone driving without cause violates, inter alia, the right to equality, liberty and security of the person and the right to protection against arbitrary detention.⁹² It should be noted that the government of Quebec has appealed the Luamba decision and for the time being the decision has no effect.⁹³

More generally, Afro-descendants in Quebec have arrest rates two to six times higher⁹⁴ than the rest of the population. This higher rate is not correlated with the crime rate.⁹⁵ In addition, police officers are more likely to use excessive force in incidents involving Afro-descendants.⁹⁶

- 81 Human Rights Council, *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review - Canada*, supra note 5 recommendations 142.62, 63, 72, 108, 109, III and III.7.
- 82 *Ibid*, para. 30.
- 83 Armony/Hassaoui/Mulone, supra note 10, pp. 10–11, and Amnesty International, "Carding and anti-black racism in Canada," August 23, 2019, online: <https://www.amnesty.ca/blog/carding-canada/>.
- 84 Carding and anti-black racism in Canada, supra note 91.
- 85 Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, *Review of the RCMP's Policies and Procedures regarding Street Checks*, Report of February 26, 2021, online: https://www.crcc-ccetp.gc.ca/pdf/SAR_street-check-Review-en.pdf, p. 1.
- 86 *Ibid*, pp. 2–3.
- 87 See the section "La preuve du fait social "" in *Luamba c. Procureur général du Québec*, 2022 QCCS 3866, paras. 391 et seq. See also Armony/Hassaoui/Mulone, supra note 10, p. 22: "La littérature qui s'est penchée sur les discriminations dont la communauté noire est victime au volant est d'ailleurs si abondante qu'elle possède un nom spécifique : *Driving While Black*."
- 88 *R v. Ladouceur*, [1990] 1 S.C.R. 1257.
- 89 *Highway Safety Code*, CQLR, c. 24.2.
- 90 *Luamba c. Procureur général du Québec*, supra note 87.
- 91 *Ibid*, para. 862.
- 92 *Ibid*, para. 868.
- 93 Radio-Canada, "Québec porte en appel l'interdiction des interceptions policières aléatoires sur la route," November 25, 2022, online: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1935708/quebec-appel-interceptions-policieres-aleatoires-route-profilage>. The ruling has no direct impact on the application of the common law rule in provinces other than Quebec.
- 94 Canada, House of Commons, Standing Committee on Public Safety and National Security, *Systemic Racism in Policing in Canada*, June 2021, online: https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/parl/xc76-11-XC76-11-432-6-eng.pdf, p. 75.
- 95 *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (DeBellefeuille) c Ville de Longueuil*, 2020 QCTDP 21, para. 207, citing the expert report of Anne-Marie Livingstone.
- 96 Quebec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Bilan de la mise en œuvre des recommandations du rapport de la consultation de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur le profilage racial et ses conséquences*, September 2020, online: <https://www.cdppi.qc.ca/fr/publications/bilan-profilage-racial>, pp. 126–127.

BLACK PERSONS IN THE JUSTICE AND CORRECTIONAL SYSTEMS

The treatment of Black persons in the federal correction system has worsened over the past 10 years.⁹⁷ The rate of incarceration of Afro-descendant people is disproportionate and there is an overrepresentation of Afro-descendants in solitary confinement at all levels of the justice system.⁹⁸ In 2021–2022, “Blacks represented 9.2% of the overall incarcerated population, despite representing about 3.5% of the Canadian population.”⁹⁹ Blacks also spent the majority of their prison sentence in higher security levels than White prisoners.¹⁰⁰ Afro-descendants tend to be incarcerated for longer periods of time and are overrepresented in incidents involving the use of force.¹⁰¹ While in custody, they are likely to face a disproportionate number of charges, prosecutions, convictions and heavier and longer sentences leading to greater difficulties in transitioning into the community.¹⁰²

There are also many stereotypes and prejudices against people of African descent in detention. As observed by the UN Working Group of Experts on People of African Descent, Black persons in detention are discriminated against by correctional staff who use racist language, and are ignored and disregarded in ways that increase feelings of exclusion, marginalization and isolation.¹⁰³

Afro-descendants in detention are also more likely to be suspected of gang affiliation.¹⁰⁴ Prison staff use discriminatory factors to establish supposed gang affiliations, such as the area where detainees grew up, the people they associate with in their cell block, their congregation with groups of Black persons, their clothing and how they interact with other Black persons.¹⁰⁵ Once gang affiliation is assumed, it is not only exceedingly difficult to reverse, it can also lead to serious consequences for prisoners, such as being denied employment in the prison or being denied transfer to a lower-security level.¹⁰⁶

Other examples of differential or discriminatory treatment of Black persons in detention include their being less likely to earn the highest levels of pay and having less access to appropriate personal care products.¹⁰⁷ Young Afro-descendants have less access to diversionary programs¹⁰⁸ and are more often charged without consideration of a non-judicial alternative.¹⁰⁹

97 Anne Marie Lecomte, “Le sort des prisonniers noirs dans les pénitenciers fédéraux empire, selon un rapport,” Radio-Canada, November 1, 2022, online: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1999504/enqueteur-correctionnel-prisonnier-noir-racisme-systemique-surrepresentation>.

98 Committee on the Elimination of Racial Discrimination, *Concluding observations on the combined twenty-first to twenty-third periodic reports of Canada*, UN CERD, 2017, UN Doc CERD/C/CAN/CO/21-23, para. 15.

99 Lecomte, *supra* note 97.

100 Office of the Correctional Investigator, *Annual Report 2021–2022*, Government of Canada, June 30, 2022, online: <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20212022-eng.aspx>.

101 *Ibid.*

102 *Systemic Racism in Policing in Canada*, *supra* note 94, p. 59.

103 Human Rights Council, *Report of the Working Group of Experts on People of African Descent on its mission to Canada*, *supra* note 4, para. 47.

104 Office of the Correctional Investigator, *supra* note 100.

105 *Ibid.*

106 *Ibid.*

107 *Ibid.*

108 House of Commons, Evidence, 43^e Leg, 1^{re} sess., No 9 (July 23, 2020), p. 15, referring to Kanika Samuels-Wortley, “Youthful Discretion: Police Selection Bias in Access to Pre-Charge Diversion Programs in Canada,” 2022, *Race and Justice* 12(2), pp. 387–410, online: <https://doi.org/10.1177/21533687198889093>.

109 *Ibid.*

RECOMMENDATIONS

GENERAL RECOMMENDATIONS

- 1 Appoint a Canada-wide independent Black equity commissioner with a mandate to consider the production of discrimination against Black persons and its impacts, taking into account the distinct forms of discrimination, particularly in provinces that refuse to recognize the existence of systemic racism against these groups.
- 2 Recognize the Black populations in Canada, despite their specific histories, as a distinct group, particularly given continued impacts of systemic racism on these populations.
- 3 Document the specific reality of Afro-descendant people in the areas of health, immigration and policing (arrest and detention) in order to analyze the actual state of systemic racism in Canada.
- 4 Fund research on the issues raised in this report and dissemination of this research.

HEALTH

- 1 Ensure plural representation of Black groups and communities in the development of national and provincial health policies and guidelines rooted in an anti-Black racism perspective.
- 2 Support medical schools in establishing programs, processes and policies to help address racism against Afro-descendant people in the admissions process and in medical education.
- 3 Implement anti-racism and anti-oppression training for healthcare providers.
- 4 Conduct a national consultation on the issue of forced and coerced sterilization of women in Canada with the goal of ending this practice. This consultation should take into account the evidence gathered during the preliminary study on the subject conducted by the Standing Senate Committee on Human Rights and hear survivors and groups particularly affected by this practice while showing sensitivity towards them.

- 5 Implement all the recommendations of the Standing Senate Committee on Human Rights report entitled *Forced and Coerced Sterilization of Persons in Canada*.
- 6 Adopt legislative measures and policies to prevent and criminalize coerced sterilization of women, in particular by clearly defining the obligation to obtain free, prior and informed consent and by increasing awareness of this obligation among women and medical personnel.
- 7 Ensure that all allegations of coerced sterilization are impartially investigated, that those responsible are held accountable and that adequate redress is provided to the victims.
- 8 Recognize the systemic and anti-Black racism that affects interventions with families and children in child welfare, and put in place policies and processes to address this racism, in consultation and collaboration with Black communities.
- 9 Establish, in collaboration with Black communities, a commissioner for children's rights and welfare, with a mandate to pay particular attention to the rights and needs of Black children and their families.
- 10 Implement a mandatory training program on cultural safety and anti-Black racism that takes into account the needs of Black communities for all those working with families and children in the field of child protection.

IMMIGRATION

- 1 Ratify the *International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families*.
- 2 Abolish the Canada-US Safe Third Country Agreement. Failing abolition, waive the Additional Protocol to the Safe Third Country Agreement, which came into force on March 25, 2023, in order to reopen a safe passage route for migrants.
- 3 End immigration detention, including solitary confinement, which is perpetrated largely against Afro-descendants.
- 4 Ensure that migrants are not detained in the same facilities (prisons, police stations) as criminal offenders.
- 5 Establish an independent national enquiry into the detention of migrants with a particular focus on issues of systemic racism and discrimination.
- 6 Develop a national strategy to end the discriminatory treatment of Black persons in detention in prisons and immigration detention centres.
- 7 Create an investigation and redress mechanism to receive and address complaints from detained migrants who are victims of abuse, discrimination and violation of their human rights by the CBSA. This mechanism should also allow other civil society actors to report such cases.

POLICE AND PRISON ARRESTS

- 1 Implement all recommendations from the Office of the Correctional Investigator's 2021–2022 Annual Report in relation to Black prisoners.
- 2 Sign and ratify the *Optional Protocol to the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* to allow international inspection of all places of detention.
- 3 Prohibit random police checks.
- 4 Waive the appeal against the Luamba decision of the Superior Court of Quebec and implement the Court's orders.
- 5 Abolish Article 636 of the Quebec *Highway Safety Code*.
- 6 Legislate to abolish, for all of Canada, the common law rule allowing random roadside checks.
- 7 Establish independent monitoring bodies and stiffer penalties for racist behaviour by police.
- 8 Develop, in collaboration with community partners representing the plurality and diversity of Black communities, a national strategy to combat discrimination against Black people in detention that takes into account their experiences in prison settings and their particular needs.
- 9 Ensure equal access to diversion programs for Black persons.
- 10 Ensure that decisions on the release of Black persons from detention are free from anti-Black racism.

**ANTI-BLACK
RACISM
IN QUEBEC**

CANADA'S
FOURTH UNIVERSAL
PERIODIC REVIEW

contact
missioncoherence@gmail.com